

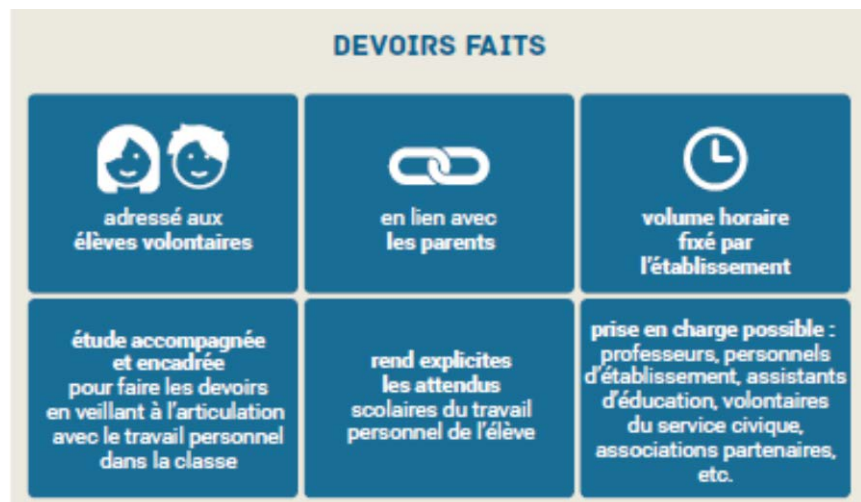
Favoriser la continuité et la cohérence entre le temps scolaire, familial et périscolaire

Pour rappel, « Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève du travail demandé par ses professeurs.

Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, en fin de journée où lors de la pause méridienne, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux « Devoirs faits ».

Le recteur Jean-François Chanet participera à deux visites dédiées à cette thématique :

- le mardi 27 février, de 15 h 30 à 17 h,
au collège Robert et Sonia Delaunay de Gray (70) ;
- le mercredi 7 mars, de 9 h 20 à 11 h 30,
au collège Brézillon d'Orgelet (39).



Contact presse :
Mathilde Buttefey
Chargée de communication
Rectorat de Besançon
Tél. 03 81 65 49 38
06 76 62 69 81
mathilde.buttefey@ac-besancon.fr

Vous êtes vivement conviés à assister à ces visites.